REPONDRE
A DES MARCHES PUBLICS

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Haute-Savoie

→ DUREE :

3 jours de collectif
(21 heures)

Objectifs

Développer votre chiffre d'affaires grâce aux marchés publics.
Connaître les procédures de marchés publics.
Savoir constituer un dossier et répondre efficacement.

- Être capable de sélectionner vos consultations et d'y répondre en respectant le formalisme imposé par l'acheteur public.

→ POUR QUI ?

Artisans et leurs collaborateurs
Tout public

→ PRE REQUIS :

Aucun

→ MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Théorie et exercices pratiques.
Support de cours remis pendant le stage

Contenu de la formation

- Qui passe des marchés publics ?
- Pourquoi les PME ont-elles intérêt à y répondre ?
- Où trouver les marchés publics ? Comment lire un AAPC (Avis d'appel public à la concurrence) ?
- Qu'est-ce que le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ? Comment l'obtenir ?
- Comment répondre à un marché public ? Par voie papier ou par voie dématérialisée ?
- Comment compléter, sans erreur, les formulaires DC (DC1, DC2, DC3 et DC4) ?
- Quelles sont les questions à se poser avant de répondre ?
- Qu'est-ce que le mémoire technique ?
- Comment optimiser sa réponse ?
- Comment est attribué un marché ? Quelles sont les voies de recours ?

CAS PRATIQUE : réponse à un marché public en format papier

→ AVANT CE STAGE

Fixer le bon prix de vente

→ APRES CE STAGE

Pack Efficacité Commerciale

→ PRIX

75€ de droits d'inscription pour ce stage pour les artisans, les conjoint(e)s collaborateurs immatriculé(e)s au RM ou conjoints associé(e)s.

645€ le stage pour les autres participants (demande de financement possible auprès des organismes collecteurs au moins 1 mois avant le début de la formation).

Tél. : 04 50 23 14 71 | Fax : 04 50 23 92 56
formation@cma-74.fr
Toutes nos formations : www.cma-74.fr

Plate-forme FORMATION
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie
28 avenue de France | BP 2015 | 74011 ANNECY CEDEX

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Haute-Savoie

1 ■ OBJET

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie - CMA 74 et tout stagiaire souhaitant suivre une formation, qu'elle soit diplômante ou de perfectionnement. Elles prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la CMA 74.
La CMA 74 se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le stagiaire.

2 ■ RÉSERVATION DE FORMATIONS

Le nombre de places étant limité par formation, la réservation est possible par téléphone, courriel ou fax, dans l'attente de la réception du bulletin d'inscription, du règlement et du chèque de caution.

3 ■ CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription à toute formation ne devient effective qu'à la réception du bulletin d'inscription, du règlement (chèque, CB) et du chèque de caution de 100 €.

4 ■ CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Il peut être prévu un entretien individuel de positionnement pour les formations diplômantes ou certifiantes.
Toute inscription sera confirmée par l'envoi d'une convocation environ une semaine avant le démarrage de la formation. Les horaires et le lieu seront mentionnés sur cette convocation.

5 ■ ANNULATION DE L'INSCRIPTION

5 – 1 - La CMA 74 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation. Le règlement peut alors, soit être remboursé au stagiaire, soit être conservé pour un stage ultérieur, identique ou non. Le chèque de caution suivra le sort du règlement.

5 – 2 – En cas d'annulation à l'initiative de l'entreprise ou du stagiaire, la CMA 74 devra en être informée au moins 5 jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, elle conservera et encaissera le chèque de caution et le règlement.

6 ■ COÛT ET MODALITES DE PAIEMENT

Le coût journalier ou coût module sont indiqués sur la fiche programme. La CMA 74 se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix mentionné le jour de la commande sera le seul applicable au stagiaire.
Des prises en charge sont susceptibles de réduire le coût réel suivant le statut du stagiaire.
Le coût du stage représente les frais d'inscription, les droits de participation et les documents pédagogiques. Toute personne participant au stage est redevable de ce coût(*).

7 ■ CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

7 – 1 – Rétractation ou désistement
- Si le désistement du stagiaire intervient au moins 5 jours calendaires avant le début de la formation, le remboursement du coût sera intégral et le chèque de caution sera restitué.
- Si le désistement intervient entre 5 jours calendaires et le jour même de la formation :

* sans contact de la part du stagiaire : Le coût de la formation sera encaissé sans possibilité de remboursement, même partiel.
Il en sera de même pour le chèque de caution. Le coût ainsi encaissé permettra néanmoins au stagiaire de procéder à une nouvelle inscription dans le délai de 1 an à compter de la date de sa première inscription.

* pour cas de force majeure dûment justifiée et sans demande de report de la part du stagiaire: Le remboursement s'effectuera intégralement et le chèque de caution sera restitué.

* pour cas de force majeure dûment justifié avec demande de report de la part du stagiaire : Le chèque de caution et le règlement seront conservés dans l'attente de la réalisation effective du stage durant 11 mois.

7 – 2 – Abandon en cours de formation
Aucun remboursement, même partiel, ne se fera en cas d'abandon en cours de formation. Le chèque de caution sera encaissé dès l'abandon du stagiaire.
En cas d'abandon pour force majeure dûment justifiée, le stagiaire aura la possibilité de reporter son inscription sur une formation postérieure dont la date sera choisie par la CMA 74 en fonction des disponibilités et des effectifs prévus. Le chèque de caution sera conservé dans l'attente de la réalisation effective du stage durant 11 mois

8 ■ PENALITES ET FRAIS DE RETARD

Tout impayé au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture pourra entraîner une pénalité d'un montant correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur sur l'intégralité de la somme restant due.
Outre cette pénalité, hormis pour le stagiaire inscrit à titre de particulier ou de demandeur d'emploi, une indemnité forfaitaire de 40€ sera due de plein droit au titre des frais de recouvrement, et ce même en cas de règlement partiel.
Si les frais exposés sont supérieurs à 40€, une indemnité complémentaire pourra être demandée sur justificatifs.

9 ■ MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

Le contenu détaillé de toute formation et le planning sont transmis au stagiaire.
La CMA 74 se réserve le droit de modifier exceptionnellement les jours et les heures mentionnés.
Le stagiaire s'engage à suivre la formation dans son intégralité, hormis cas de force majeure dûment justifiée, auquel cas il sera fait application de l'article 7-2 des présentes.
Les formations se déroulent dans les locaux de la CMA 74 ou dans des locaux extérieurs pour des nécessités de service.
Tous les intervenants chargés de la formation sont dûment qualifiés.
Le nombre maximum de participants est fixé pour chaque formation en fonction de la superficie d'accueil. La CMA 74 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation.

10 ■ CONTESTATIONS ET LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.
En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application des présentes, la compétence est attribuée au Tribunal administratif de Grenoble.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat 74

(*) Sauf cas mentionnés au préalable

Tél. : 04 50 23 14 71 | Fax : 04 50 23 92 56
formation@cma-74.fr
Toutes nos formations : www.cma-74.fr

Plate-forme FORMATION
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie
28 avenue de France | BP 2015 | 74011 ANNECY CEDEX